

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Mardi, le 2 juillet 2019
H E U R E : 19 h 30
L I E U : Hôtel de Ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau,
Guillaume Brais, conseillers

ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loïselle

ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

156-19 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

157-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois de juin 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Gérard Dalpé - appels d'offres et travaux de voirie.
- Mme Marie-Claude Demers - travaux de voirie.

Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière assemblée.

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AU 31 DÉCEMBRE 2018

158-19 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal prenne acte du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tels que présentés ; les résultats pour la municipalité seulement (non consolidés) sont les suivants : des revenus de fonctionnement et d'investissement de 5 327 430 \$, des charges de 5 351 428 \$, des éléments de conciliation de 873 024 \$, des dépenses de financement de 288 019 \$ et des affectations nettes de 139 335 \$, résultant donc par un excédent des revenus sur les dépenses de 421 672 \$ pour l'exercice financier 2018. L'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2018 s'élève à 390 937 \$, et des réserves financières et fonds réservés de 127 373 \$.

Adopté.

PAIEMENT DE FACTURE VERIFICATEUR EXTERNE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

159-19

et unanimement résolu que le paiement de la facture présentée par le vérificateur externe de la municipalité, RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON SENCRL., soit autorisé et effectué :

- FAC 1888109 – Vérification, préparation et consolidation des états financiers consolidés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, préparation des déclarations fiscales fédérale et provinciale 2018, etc.
..... 16 153,99 \$ (taxes incluses).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 413.

COMPTES PAYABLES

160-19

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 2 juillet 2019, représentant des déboursés de 231 223,21 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 35748 à # 35848 inclusivement;

Que soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement de la facture # 41001209 de *Labrie Environnemental Group Inc.* au montant de 26 445,54 \$, pour la réparation de la doublure du plancher de la trémie du camion de collecte des matières résiduelles, la mise à niveau du compacteur, bras automatisé, etc., autorisés par la résolution n°143-19 ;

Que soient autorisés les travaux entrepris pour la réfection de la structure de rue sur une section d'environ 400 mètres sur le chemin du Collège et la préparation de la surface d'une section du 10^e rang en prévision de la reprise des travaux de traitement de surface effectués en 2018 sur cette portion de route ; ces travaux sont estimés à environ 130 000 \$.

Que les factures de pierre concassée et de transport par camion incluses dans la liste de comptes complémentaire présentée, représentant des déboursés de 95 584,54 \$ soient acceptées et qu'il soit procédé à leur paiement.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 305 584,36 \$, le solde des dépenses de 82 084,39\$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION — FINANCES

PROGRAMME TECQ 2014-2018 (PROGRAMMATION FINALE)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

161-19

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté.

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES — SOUMISSIONS ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITES ET VILLES

ATTENDU QUE conformément à l'article 554 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 555 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette Ville et au nom de celle-ci ;

162-19

IL EST Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, conformément à l'article 555 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

Adopté.

MANDAT A LA FQM — ACCOMPAGNEMENT CONVENTION COLLECTIVE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

- 163-19 et unanimement résolu que ne soit pas renouvelé le mandat d'accompagnement accordé à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) dans le cadre des négociations de la première convention collective des employés du service de voirie et travaux publics, la banque de 50 heures établie ayant été atteinte.
- Adopté.

AUTORISATION GUIGNOLEE DU DR JULIEN

- 164-19 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que soit autorisée la tenue de la Guignolée du Docteur Julien à l'intersection des routes 202 et 213 (rues Bruce et Principale) le 14 décembre 2019, entre 9 h et 16 h.

REMBOURSEMENT DE DEPENSES CONGRES ADMQ

- 165-19 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient remboursées au directeur général, suite à sa participation au congrès de L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC qui s'est tenu à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 :

- Pierre Loïselle 1 389,34 \$
(frais de représentation pour 3 jours, kilométrage et stationnement – selon la même formule que ce qui est prévu pour les élus dans le règlement sur le traitement des élus, soit 362,10 \$ par jour, plus le kilométrage et le stationnement).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 14000 310.

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

AUTORISATION TRAVAUX DE VOIRIE, DEMANDES DE SOUMISSIONS ET APPELS D'OFFRES

- 166-19 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et résolu que les travaux suivants soient autorisés et que les demandes de soumissions ou appels d'offres nécessaires soient effectuées, le cas échéant :

- préparation et traitement de surface dans les rues suivantes du secteur Prairies Beach (Jules, Liliane, Gaspé, Compton, Bonaventure, Charlesbourg, Wolfe, Missisquoi) et du secteur Bouchard (Dorion, Berthier, Labelle, Évangéline) ;
- réfection de fondation dans deux sections problématiques du chemin Grande-Ligne (200 mètres) ;
- appel d'offres pour le prolongement de la rue Daigle Aqua jusqu'à la future rue de la Sûreté en vue de la vente de terrains ;

D'autres travaux prévus au budget sont présentement en révision et seront présentés au conseil avec recommandations.

*Monsieur le conseiller Léo Simoneau enregistre son vote **contre** la proposition.*

Adopté.

DEMANDE DE SOUMISSIONS SEL A DEGLACER

167-19 Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu qu'une demande de soumission sur invitation soit préparée pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison d'hiver 2019-2020.

Adopté

VENTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS

168-19 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu que les véhicules et équipements usagés suivants soient mis en vente par voie de soumission ou par le Centre de services partagés du Québec :

- Niveleuse Volvo 2004
- Chargeuse rétrocaveuse JCB 2011
- Camion Sterling 1999
- Camion cube Ford 1993
- Souffleur Husqvarna

Adopté.

*Monsieur le conseiller Léo Simoneau enregistre son vote **contre** la proposition.*

URBANISME

RECOMMANDATION A LA CPTAQ — DEMANDE LUC VINCENT ET MONIQUE AUDETTE (9320-4634 QUÉBEC INC.) — 4566, PRINCIPALE

169-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal de cette ville recommande favorablement à la CPTAQ d'autoriser la demande d'aliénation d'une partie du lot 6 099 934 du cadastre du Québec sur une superficie de 3,96 hectares, telle que présentée par Luc Vincent et Monique Audette (9320-4634 Québec inc.) le 30 mai 2019.

Adopté.

DEMANDE DE DEROGATIONS MINEURES DM-19-07, DM-19-08 ET DM-19-09 — LOT 3 980 432 – 9210-9024 QUEBEC INC. A/S MARC-ANTOINE BESSETTE

170-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soient autorisées les demandes de dérogation mineure DM # 19-07, # 19-08 et #19-09 de 9210-9024 Québec inc. a/s Marc-Antoine Bessette visant la création de 3 lots dont le frontage est dérogoire à la section 4 de l'article 17 du règlement de lotissement n° 244-03 qui indique que le frontage minimal est de 30 mètres, alors que les 3 lots proposés ont respectivement des frontages de 26,27, 26,26 et 26,26 mètres.

Adopté.

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DM 19-06 – 105-109, RUE BRUCE — 9033-8120 QUEBEC INC. A/S BENOIT DAIGLE

171-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis **défavorable** du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ne soit **pas autorisée** la demande de dérogation mineure DM 19-06 de 9033-8120 Québec inc. a/s Benoit Daigle visant l'agrandissement du bâtiment principal à 0 mètre de la ligne latérale de la propriété en dérogation avec l'article 27 du règlement de zonage 243-03 qui prévoit une marge latérale minimale de 2,75 mètres.

Adopté.

DEMANDE AU PIIA — 3740, RUE PRINCIPALE — HAVRE DISTORSIONNE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

172-19 et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3740, rue Principale :

- installation de trois (3) affiches à plat sur le bâtiment (sur le balcon). Les affiches ont une dimension de 5 pieds par 10 pouces, en bois naturel avec des écritures noires, et y indiquent ce qui est vendu dans la boutique.

Adopté.

DEMANDE AU PIIA — 3650, RUE PRINCIPALE — L'ÉPICERIE CAFE INC.

173-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3650, rue Principale :

- modification de l'enseigne sur poteau près de la rue Principale. La dimension de l'affiche demeure la même, mais la hauteur est modifiée afin de rendre le mot « restaurant » plus visible. La hauteur ne devra pas dépasser 96 pouces. Une affiche temporaire accrochée à des chaînes sera aussi installée en bas de l'enseigne afin d'afficher « Marché Fermier vendredi 16 h à 19 h ». L'affiche sera retirée à la fin de la période estivale.

Adopté.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

SUIVI RECLASSEMENT BARRAGE LAC SELBY

174-19 Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que, dans le cadre du reclassement du barrage du lac Selby de « forte contenance » à « petit barrage », soit autorisé un montant approximatif de 2 000 \$ pour l'acquisition d'une nouvelle poutrelle afin de l'ajuster au nouveau niveau, et un montant de 2 650 \$ pour un mandat à la firme Tétratech pour effectuer le suivi demandé (coordination avec le ministère pour définir le suivi, les 2 visites de terrain pour la prise de mesure, la note technique et la transmission au ministère).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 47000 453 et # 02 47000 690.

TRAVAUX RAPPEL

175-19 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que soit autorisé un montant de 6 400 \$ plus taxes pour un mandat au RAPPEL pour la conception de plans et devis en vue de l'aménagement de marais filtrants en bordure du chemin Selby et pour déposer la demande de certificat d'autorisation nécessaire auprès du MELCC. Un montant de 3 396 \$ de frais d'analyse par le ministère au dépôt de la demande est aussi autorisé par la présente.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 47000 499.

FETE DU LAC SELBY

176-19

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu qu'un montant approximatif de 500 \$ soit versé à l'APELS pour aider à l'organisation d'une fête d'été du lac Selby, qui doit avoir lieu le 3 août prochain.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 47000 990.

SPORTS ET LOISIRS

PROPOSITION DE RECONDUITE ENTENTE — INTERMUNICIPALE EN LOISIRS AVEC COWANSVILLE

177-19

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que soit acceptée par la Ville de Dunham la proposition de la Ville de Cowansville de reconduire l'entente intermunicipale pour les services de loisirs et de la culture arrivant à échéance le 31 août 2019 pour une durée de 4 années (2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) avec une augmentation annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents y afférents.

Adopté.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

PROJET FRANCODEROLE

178-19

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu qu'un montant de 322,50 \$ soit autorisé pour la participation de la Ville de Dunham au projet Francoderole (plus grande œuvre artistique au monde réalisée par des enfants de la Francophonie) à l'école de la Clé-des-Champs.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 996.

NOMINATION RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE

179-19

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que Madame Maguy Carpentier soit nommée comme personne responsable de la bibliothèque municipale auprès du Réseau Biblio du CRSBP.

Adopté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

VARIA

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- Mme Hélène Laverdière - abat-poussière.
- Mme Michylinn Dubeau - félicitations page Facebook touristique ;
- projet comité commerçants ;
- revenus – dépenses Clé des champs.
- M. Gérard Dalpé - mandat FQM négociations convention collective.
- M. Karo Papazian - aide financière petit marché fermier ;
- facture firme Faire-Valoir.
- M. Jacques Beaulieu - propos du conseiller François Tremblay ;
- règlement abris d'auto ;
- nuisances chemin Dymond ;
- abattage des arbres rue Papineau ;
- concassé entrée privée rue Jetté.
- M. Justin Breault - pierre concassée stationnement du tennis.
- M. André Boudreault - réparation chemin Favreau.
- M. Louis Laperrière - capacité réseau d'égout.
- M. Laurent Chatelle - vérification capteurs de sédiments.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

180-19

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janecek, maire

Pierre Loiselle, greffier

Nicole Gingras, trésorier